

10. VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUVENTION
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE AU CCAS

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 4
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi vingt-sept janvier.

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Amandine MENUZZO, Jean-Luc MERCERON, Geneviève NICOLAS, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Françoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 4

Eric DUEZ REPRESENTE PAR Yolande PANIAGUA
Yves JAOUEN REPRESENTE PAR Matthieu PERONA
Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sylvette CARTIER
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY
David GUASLARD

Secrétaire de séance : Daniel JEAN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-20,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2026 de la commune n'interviendra qu'au cours du mois de mars 2026 et que les subventions allouées pour l'année 2026 par la commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

Considérant que le CCAS a besoin pour son fonctionnement et pour assurer la continuité du service public d'une avance de subvention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

Autorise le versement d'acomptes sur subvention avant le vote du budget primitif 2026 au CCAS pour un montant maximum de 15 000€, soit 50% du montant de la subvention allouée en 2025 (30 000€).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 2 février 2026
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

DANIEL JEAN